



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Aide à projet: soutien aux associations Solidarité

DE20160517_11	Conseil municipal du 17 mai 2016
Rapporteuse : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU	Télétransmise à la Préfecture le 20 MAI 2016 Affichée le 19 mai 2016

L'an deux mille seize, le dix sept mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 4 mai 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN , Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. MONIER
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Pascal MONIER

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

V I E Q U O T I D I E N N E

Aide à projet: soutien aux associations Solidarité

Solidarité
id : 1387

Conseil municipal
17 mai 2016

11

Rapporteure : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

La Ville souhaite soutenir, sur des projets spécifiques, des organismes participant à la vie sociale et qui mènent des actions en faveur de la solidarité et du mieux vivre ensemble.

Il est ainsi proposé le versement de subventions, comme suit :

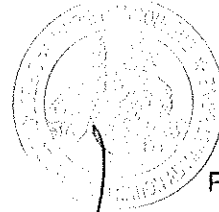
Organismes	Projet	Montant demandé	Montant alloué
Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie de la Charente	Information et défense des consommateurs et usagers dans les domaines de la consommation, du logement, de la santé, de l'environnement et des transports.	2000 €	800,00 €
GEM Etre Ensemble	Projet Camp Montagne 27 juin au 1er Juillet 2016	400,00 €	400,00 €
Basket Handi	Organisation d'une rencontre de haut niveau national pour les 40 ans Handi Basket et pérennisation des actions auprès du public	2 500,00 €	1 500,00 €
Les Antilopes	Championnat de France Natation Handi 27 et 28 mai 2016	500	500,00 €
Comité d'animation Bel Air-Grand Font	Bourse aux livres solidaire pour l'organisation en direction d'un repas des aînés (isolés)	950 €	300€

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver le versement de ces subventions aux organismes susvisés.

La dépense en résultant d'un montant de 3 500 € est inscrite au budget principal 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
17 mai 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
Philippe VERGNAUD
Adjoint délégué
Développement du Commerce et de l'Artisanat

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

